

Nombre d'élus : 19	Procès-verbal de la Séance du Conseil municipal en date du 7 septembre 2023,
Michel Aymard, décédé Michelle Raymond, décédée	<i>Pour information en attente de validation au prochain conseil municipal.</i> L'an deux mille vingt-trois, le sept septembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilles DOZ, Maire.
Nombre de membres en exercice : 17	Sont présents : Alain CHIRAUSSSEL, Christophe CHIROSSEL, Françoise DEGOMBERT, Agnès DELHAYE, Gilles DOZ, Christian FAURE, Marie-Cécile JOUVE, Laurent MUSSA PERETTO, Martine RIBEIRO, Laurence SAUTEL AYMARD, Rémi TESTON
Présents : 12	Représentés : Raymonde DUPLAN par Laurent MUSSA PERETTO, Isabelle FRAU par Martine Ribeiro, Philippe MAUMY par Laurence SAUTEL AYMARD, James TONOLI par Alain CHIRAUSSSEL
Votants : 15	Excusés : Claire TOMADA Absents : Brigitte BARATIER Secrétaire de séance : Laurent MUSSA PERETTO

En ouverture de séance, le Maire fait l'appel, constate que le quorum est atteint et propose au vote le compte rendu du précédent conseil municipal du jeudi 15 juin 2023 *qui est adopté à l'unanimité.*

Ordre du jour :

- 1) Décisions modificatives – budget général M14
- 2) Décisions modificatives – budget de l'eau et assainissement M49
- 3) Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- 4) Questions diverses

1) Décisions modificatives – budget général M14

Le Maire expose les différentes propositions de décisions modificatives pour le budget général M14.

DM n°1 M14 (DE_2023_049)

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-26 000.00 €	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	18 000.00 €	
739221	FNGIR	8 000.00 €	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2031	Frais d'études	-10 000.00 €	
2135	Installations générales, agencements	10 000.00 €	
2135	Installations générales, agencements	20 000.00 €	
2151	Réseaux de voirie	26 000.00 €	
2183	Matériel de bureau et informatique	2 000.00 €	
2184	Mobilier	2 000.00 €	
2315	Installat°, matériel et outillage techni	-50 000.00 €	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-26 000.00 €
1641	Emprunts en euros		26 000.00 €
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote **à l'unanimité** cette décision modificative.

2) Décisions modificatives – budget eau et assainissement M49

DM n°1 M49 (DE_2023_050)

Le Maire expose les différentes propositions de décisions modificatives pour le budget eau et assainissement M49

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-42 000.00 €	
6063	Fournitures entretien et petit équipt	8 000.00 €	
6068	Autres matières et fournitures	10 000.00 €	
6378	Autres taxes et redevances	22 000.00 €	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 000.00 €	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
211	Terrains	10 000.00 €	
2156	Matériel spécifique d'exploitation	20 000.00 €	
2158	Autres Instal. matériel, outill. techniq.	70 000.00 €	
2315	Installat°, matériel et outillage techni	-42 000.00 €	
2315	Installat°, matériel et outillage techni	-100 000.00 €	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-42 000.00 €
TOTAL :		-42 000.00 €	-42 000.00 €
TOTAL :		-42 000.00 €	-42 000.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité cette décision modificative.

3) Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) exerce la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » depuis le 1er janvier 2018 et que par délibération en date du 07 mars 2019, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur l'ensemble de son territoire.

Après une première phase d'étude consacrée à la réalisation du diagnostic, les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ont été définies et présentées en conférence intercommunale des Maires le 04 mai 2023 ainsi qu'aux Personnes Publiques Associées (PPA) le 09 mai 2023.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent faire l'objet d'un débat au sein des conseils municipaux et du conseil communautaire au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de PLUi.

Le Maire présente les orientations générales du PADD, qui s'articulent autour de 4 axes principaux et de 16 orientations générales :

Axe 1 : Urbanisme / Habitat / Cadre de vue & paysage / Aménagement de l'espace

1.1 : Un rééquilibrage démographique pour une ville centre rayonnant sur son bassin de vie

1.2 : Une production de 220 logements neufs par an

1.3 : Une politique de l'habitat tournée vers le renouvellement urbain et une diversification des modes d'habiter

1.4 : Une politique de modération de la consommation de l'espace impliquant une densification raisonnée

1.5 : Préserver et mettre en valeur les atouts patrimoniaux et architecturaux

1.6 : Valoriser les marqueurs paysagers de la CCBA

Axe 2 : Le développement économique

2.1 : Diversifier l'économie du territoire

2.2 : Une charte d'aménagement commerciale retranscrite dans le PLUi

2.3 : Une stratégie touristique s'appuyant sur les spécificités du territoire de la CCBA

2.4 : Sécuriser et renforcer les activités agricoles & Affirmer la vocation sylvicole du territoire

Axe 3 : Les équipements et les services à la population

3.1 : Structurer et consolider les équipements et services d'aujourd'hui ... et construire ceux de demain

3.2 : Renforcer l'aménagement numérique du territoire

Axe 4 : Résilience environnementale, déplacements et sobriété énergétique

4.1 : Un territoire respectueux des grands équilibres environnementaux et des continuités écologiques

4.2 : S'adapter au changement climatique et optimiser les ressources énergétiques

4.3 : Encourager et accompagner les nouveaux modes de déplacements

4.4 : Répondre aux enjeux de santé environnementale

Suite à la présentation des orientations générales du PADD, le Maire indique que le débat a porté sur :

1° Le conseil municipal souligne la qualité du document, sa richesse, et sa présentation.

2° Les élus constatent que le document met en relief l'importance stratégique des bourgs périphériques, éléments d'équilibre du territoire. Equilibre démographique, économique et aussi pôles de regroupement de services à la population (cas de Vallées d'Antraigues- Asperjoc).

Il serait pertinent qu'en terme de droits à construire les bourgs périphériques ils soient bien dotés pour assurer un développement harmonieux du territoire.

3° Un débat très soutenu s'est engagé sur la partie développement économique. Le conseil municipal doute de la capacité de la CCBA à atteindre ses objectifs économiques qui s'ils restent modestes ne reposent pas sur des bases suffisamment solides pour rendre le territoire compétitif. Le nécessaire désenclavement n'est pas abordé et la croissance supposée de l'économie domestique ne suffira pas à résorber le taux de chômage et le développement de la pauvreté.

4) Questions diverses

Concernant, l'adressage, La Poste a pratiquement fini son travail et devrait nous transmettre une proposition d'adressage que nous devons valider ou amender puis mettre en œuvre.

Dans les semaines à venir nous allons organiser des groupes de travail :

- Gestion de l'eau
- Gestion de l'espace public

La composition et les axes de réflexion pour chaque groupe de travail seront précisés prochainement.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Laurent Mussa Peretto
Secrétaire de séance.